



## Contrat de Saillie 2 / 3

|                                     |                                             |
|-------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Nom du Etalon:</b>               | <b>Heinrich der Löwe von der Villa Graf</b> |
| <b>Né le:</b>                       | <b>9 juin 2012</b>                          |
| <b>LOF No.:</b>                     | <b>LOF 2 MAS. 4295/ 803</b>                 |
| <b>Propriétaire du Etalon (A):</b>  | <b>Corinna Reich</b>                        |
| <b>Nome de la lice:</b>             | _____                                       |
| <b>Née le:</b>                      | _____                                       |
| <b>LOF No. ou autre:</b>            | _____                                       |
| <b>Propriétaire de la Lice (B):</b> | _____                                       |
| <b>Adresse:</b>                     | _____<br>_____                              |

Il es convenu entre les deux propriétaires le contrat de saillie suivant:

- Les deux parties assurent que les données ci-dessus sont exactes et bien reconnues par elles.
- Les deux parties assurent que les deux chiens, étalon et lice ont l'autorisation de reproduction (selon de règlements établis par la FCI ou ceux du pays d'origine de propriétaires).
- Les deux parties assurent la bonne santé de leurs chiens respectifs. Ils assurent que les deux chiens sont indemnes de maladie sexuellement transmissibles.

Par ce contrat, il est convenue que:

Un premier payment de 400.-Euros sera assumé par le propriétaire de la lice au propriétaire de l'étalon. Ce payment se fera lors de la saillie et n'est pas remboursable Dans l'hypothèse que la chienne restera sans suite de la saillie, elle pourra être saillie par la même étalon à la condition que le propriétaire de la lice soit le même qu' à la première saillie.

- Il faudra considérer un versement complémentaires se fera par le propriétaire de la lice au propriétaire de l'étalon comme suit:

Si la saillie n'a produit qu'un chiot, le propriétaire de la lice ne devra verser aucun somme complémentaire au premier droit de saillie.

---

Membre du Club Francais du Bullmastiff et du Mastiff (SCC)

# Contrat de Saillie 3 / 3

Apertir du deuxième chiot, il sera demandé au propriétaire de la lice un versement de 300.- Euros par chiot.

Le septième et les autres chiots nés de l'accouplement seront libres de la revedance supplémentaire. Il en résulte qu'un montant maximum de 1.900.-Euros pourrait résulter de la saillie.

|                                                    |           | <i>Total en Euros:</i> |
|----------------------------------------------------|-----------|------------------------|
| <i>Premier frais de saillie – non remboursable</i> |           | 400.-€                 |
| <i>2 chiots</i>                                    | + 300.- € | 700.-€                 |
| <i>3 chiots</i>                                    | + 300.- € | 1.000.-€               |
| <i>4 chiots</i>                                    | + 300.- € | 1.300.-€               |
| <i>5 chiots</i>                                    | + 300.- € | 1.600.-€               |
| <i>6 chiots et puls</i>                            | + 300.- € | 1.900.-€               |

- L'échéance de la somme due est à 10 semaines de la naissance de la portée.
- Le propriétaire de l'étalon peut à partir de 5 chiots choisir prendre un chiot sur la portée. Dans ce cas il aura le premier choix sur l'ensemble des chiots, à moins que le propriétaire de la lice ne désire garder un chiot pour soi-même, dans ce cas, le propriétaire de l'étalon aura le possibilité du second choix.
- Dans l'hypothèse d'une saillie assistée, les frais complémentaires seront à la charge du propriétaire de la lice.

\_\_\_\_\_  
*Lieu et date*

\_\_\_\_\_  
*Lieu et date*

\_\_\_\_\_  
*Propriétaire de l'étalon*

\_\_\_\_\_  
*Propriétaire dela lice*

---

Membre du Club Francais du Bullmastiff et du Mastiff (SCC)

Mlle Corinna Reich  
8, Rue de Luisental  
F - 67140 Le Hohwald (Bas-Rhin)  
FRANCE

Phone : +33 (0)3.88.08.32.04  
Email: mastiff.belair@gmail.com  
Site: delavillabelair.chiens-de-france.com